



Commission de l'enseignement de la Faculté de traduction et d'interprétation

Règlement interne

1. Composition

1.1. La Commission veille à ce que tous les Départements soient représentés.

Elle est composée des membres ordinaires suivants :

- trois membres du corps professoral,
- trois membres du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche,
- quatre membres du corps étudiant,
- un membre du personnel administratif et technique.

1.2. Un membre du Décanat et les conseillers aux études sont membres ex officio de la Commission.

1.3. Sont considérées comme invitées de la Commission toutes personnes convoquées à une ou plusieurs réunions de la Commission.

1.4. Les membres de la Commission sont élus pour deux ans par le Conseil participatif de la FTI.

2. Mission

La Commission a pour mission de :

- traiter des questions ponctuelles relatives à l'enseignement qui émanent des diverses instances de la Faculté,
- examiner des questions de didactique relatives aux contenus, moyens, méthodes d'enseignement, modes d'évaluation, etc.,
- assurer la circulation de l'information concernant l'enseignement au niveau des structures facultaires,
- encourager la recherche dans le domaine de l'enseignement.

3. Fonctionnement

- 3.1. La Commission élit son président. Il est choisi parmi les membres du corps professoral.
- 3.2. Le président de la Commission ou un membre du Décanat représente la FTI dans les organes compétents de l'Université.
- 3.3. Le président s'enquiert du suivi des missions et en informe les membres de la Commission.
- 3.4. La Commission prend ses décisions de manière consensuelle, suite à une discussion parmi ses membres.
- 3.5. Si nécessaire, le président de la Commission peut mettre une décision au vote. Le vote se fait à main levée. Seuls les membres ordinaires ont le droit de vote. En cas de vote, la décision est prise à la majorité simple des membres présents et votants. En cas d'égalité de voix, le président a voix prépondérante.
- 3.6. La Commission présente chaque année un rapport d'activités au Conseil participatif de la FTI.